

# Séance du 03 avril 2014

L'An deux mil quatorze, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage : 29 mars 2014

La séance a été publique

Présents : MM PERRUCHE –VERNE - Mme MOREL DA COSTA – MM PÊTRE – Mme LAURENT – MM. MANIGAND – Mmes ARTERO- FERNANDEZ – MM. VERDIN - HUDELEY – AMET – Mmes LESSELLIER- DESPLANCHES – TURCHET- COLLARD – M. DURANDIN – Mme GUILLOMIN MARCHIONINI – M. JANEY.

Excusé : M. GREUSARD (pouvoir donné à Mme DA COSTA Claire)

Mme Noreen LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Indemnités du Maire et des adjoints**
- **Election des délégués dans les différentes structures**
- **Election des membres de la Commission d'appels d'offres et d'adjudication**
- **Election des membres de la commission communale d'aménagement foncier consécutive à la construction de l'A40**
- **Election des membres du CCAS**
- **Délégations des pouvoirs au Maire**
- **Commissions internes de travail**
- **Documents d'urbanisme**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

## **Indemnités de fonction du Maire et des adjoints**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints suite au renouvellement du conseil municipal.

Il demande donc à l'assemblée de fixer le taux de son indemnité ainsi que celle des 4 adjoints auxquels il a délégué des fonctions par arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le Conseil après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** par 18 voix POUR (M. le Maire s'étant retiré pour le vote) :

- l'indemnité de M. le Maire est fixée à 39,46 % de l'indice brut 1015 (conformément au barème fixé par l'article L 2123-23-1 du Code Général des Collectivités Locales), à partir du 29 mars 2014

**DÉCIDE** par 14 voix POUR (M. le Maire et les adjoints s'étant retirés pour le vote) :

- chaque adjoint percevra une indemnité fixée à 9,75 % de l'indice brut 1015 (conformément au barème fixé par l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Locales).
- ces indemnités entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014.

**PRÉCISE** que les sommes nécessaires seront prévues au budget primitif 2014 et que les indemnités seront versées mensuellement aux intéressés.

\*\*\*\*\*

### **Election des délégués dans les différentes structures**

#### **➤ Désignation des représentants de la Commune au comité du Syndicat Intercommunal de distribution d'eau Saône Veyle**

M. le Maire rappelle que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein des comités des syndicats intercommunaux dont elle fait partie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et DÉSIGNE par la voie du scrutin secret, les délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU SAONE VEYLE.

#### Délégués titulaires

**M. Daniel PERRUCHE (19 voix/19)**

**M. Dominique GREUSARD (19 voix/19)**

#### Délégués suppléants

**M. Daniel VERDIN (19 voix/19)**

**Mme Armelle MARCHIONINI (19 voix/19)**

\*\*\*\*\*

#### **➤ Désignation des représentants de la Commune au Syndicat Mixte Veyle Vivante**

M. le Maire rappelle que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein des comités des syndicats intercommunaux dont elle fait partie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et DÉSIGNE par la voie du scrutin secret, les délégués au SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE.

**➤ M. Patrick DURANDIN (19 voix/19) Titulaire**

**➤ M. Jean-Luc VERNE (19 voix/19) Suppléant**

\*\*\*\*\*

➤ **Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d’Energie et de e-communication de l’Ain**

M. le Maire rappelle que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l’élection des délégués chargés de représenter la commune au sein des comités des syndicats intercommunaux dont elle fait partie.

Le Conseil Municipal ouï l’exposé de M. le Maire et DÉSIGNE par la voie du scrutin secret, le délégué au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ÉNERGIE et de E-COMMUNICATION DE L’AIN :

- **M. Daniel PERRUCHE (19 voix/19)  
Délégué titulaire**
  
- **Mme Joëlle LAURENT (19 voix/19)  
Déléguée suppléante**

\*\*\*\*\*

**Désignation d’un représentant de la Commune auprès de la SEMCODA**

Vu les articles : L 1522-1 - L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 11 actions.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d’administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l’assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée se réunira pour désigner parmi les délégués de communes actionnaires cinq administrateurs qui siégeront au sein du conseil d’administration de la SEMCODA.

Le délégué devra présenter au moins une fois par an au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l’activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.

Il informe le conseil municipal qu’en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Désigne Monsieur Dominique PÊTRE comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.

- Accepte en étant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires.
- Désigne Monsieur Daniel PERRUCHE le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

### **Désignation des délégués du CNAS**

M. le Maire rappelle que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués locaux du CNAS, dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et DÉSIGNE par la voie du scrutin secret, le délégué représentant le collège des élus auprès du CNAS :

- **M. Jean-Luc VERNE (19 voix/19)**

\*\*\*\*\*

### **Délégués au SMIDOM**

M. le Maire explique que les délégués au SMIDOM sont désignés par délibération de la Communauté de Communes. Il faut proposer 2 titulaires.

Après discussion, sont retenus M. Richard JANEY et Mme Marcelle MARCHIONINI.

\*\*\*\*\*

### **Correspondant Défense**

M. le Maire rappelle que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Après un vote à bulletin secret, le conseil municipal DÉSIGNE par 19 voix /19 , le correspondant défense

- M. Jean-Luc VERNE

\*\*\*\*\*

### **Election des membres de la Commission d'appels d'offres et d'adjudication**

Ce sujet est reporté à la réunion du 29 avril 2014.

\*\*\*\*\*

## **Désignation des délégués à la commission communale d'aménagement foncier consécutive à la construction de l'autoroute A 406**

M. le Maire rappelle qu'une commission communale d'aménagement foncier consécutive à la construction de l'autoroute A 406 a été créée en 2006. A cette époque, un conseiller municipal titulaire ainsi que deux conseillers suppléants avaient été nommés par délibération du 26 décembre 2006 pour siéger au sein de cette commission. Ces représentants ont été réélus le 21 mars 2008 lors du changement de conseil municipal.

Il explique qu'il y a lieu de changer à nouveau les représentants de cette commission compte tenu du renouvellement récent du conseil municipal.

Il demande donc à l'assemblée d'élire un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants pour siéger au sein de cette commission. Il est rappelé que Monsieur le Maire est membre de droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Elit par 19 voix/19:

- **Monsieur Patrick DURANDIN conseiller municipal, membre titulaire**
- **Monsieur Laurent HUDELEY et Monsieur Richard JANEY conseillers municipaux, membres suppléants.**

\*\*\*\*\*

## **Désignation des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale**

M. le Maire expose que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, un délai de deux mois est imparti aux communes pour la constitution du nouveau conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par le conseil municipal dans la limite de huit membres maximum élus en son sein et huit membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

**FIXE** à **treize** le nombre de membres du Conseil d'administration dont M. le Maire Président, 6 élus en son sein et 6 membres à nommer par M. le Maire.

Une liste de 6 candidats est présentée : **Mme Chantal COLLARD, M. Alain MANIGAND, Mme Jeanine ARTERO, Mme Claire MOREL DA COSTA, M. Richard JANEY, M. Jean-Luc VERNE.**

Cette liste après vote à bulletin secret obtient 19 voix sur 19 votants et constitue donc la liste **des membres élus au sein du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.**

\*\*\*\*\*

## Délégations des pouvoirs au Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités territoriales

Vu le renouvellement du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**-DÉCIDE** de déléguer les pouvoirs suivants à M. le Maire pour la durée de son mandat.

▸ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (207 000 euros H.T.) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont au budget.

▸ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

▸ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

▸ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

▸ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

▸ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués,

huissiers de justice et experts.

▸ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

▸ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code pour toutes les demandes reçues par la collectivité

▸ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

▸ D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme (*préemption sur les fonds de commerce*) pour toutes les demandes reçues par la collectivité.

\*\*\*\*\*

## Commissions internes de travail

**AFFAIRES SOCIALES Vice Président délégué Jean Luc VERNE**

Prévention et sécurité de la jeunesse : Noreen Lessellier Chantal Collard

Ecole garderie cantine Jeanine Artero, Claire Da Costa, Noreen Lessellier,  
Marie Claude Fernandez, Caroline Turchet

## **ENVIRONNEMENT Vice Présidente déléguée Claire Da Costa**

Sentiers Jardin botanique

Daniel Verdin, Marie Claude Fernandez, Jeanine Artero,  
Caroline Turchet, Alain Manigand, Nadège Desplanches  
Richard Janey Chantal Collard

Assainissement

Jean Luc Verne , Daniel Verdin Alain Manigand

## **ECONOMIE ET FINANCES Vice Président délégué Dominique Pêtre**

Budget et recherche d financement

Laurent Hudeley, Joëlle Laurent, Jean Luc Verne  
Nadège Desplanches Patrick Durandin Richard Janey

## **URBANISME et VOIRIES Vice Présidente Déléguée Joëlle LAURENT**

PC, PLU, Voirie

Daniel Verdin, Dominique Greusard, Alain Manigand  
Dominique Amet, Nadège Desplanches Armelle  
Marchionini,

Terrains de jeux

Noreen Lessellier, Alain Manigand, Caroline  
Turchet

### **JOURNAL D'INFOS**

Claire Da Costa, Caroline Turchet, Laurent Hudeley,  
Jeanine Artéro, Dominique Greusard Armelle Guillomin

### **INTERNET, Informatique**

Dominique Amet  
Laurent Hudeley

### **Fêtes, cérémonies.**

Jean-Luc Verne,  
Alain Manigand  
Jeanine Artéro

### **Documents d'urbanisme**

Néant

\*\*\*\*\*

### **Courriers divers**

Néant.

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

Les commissions étant formées, il est urgent de se réunir pour la préparation du budget.

La commission finances a fixé ses réunions de travail les 08, 14 et 22 avril à 14 heures.

Pour une meilleure organisation les prochaines dates des séances du conseil municipal seront (dans la mesure où d'autres impératifs n'obligent pas à les déplacer) :  
29 avril 2014 à 20 h, 23 mai 2014 à 20 h 30 et 26 juin 2014 à 20 h 30.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 00.

PERRUCHE	VERNE	MOREL DA COSTA	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD <i>Excusé</i>	HUDELEY	AMET
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI
JANEY					